



## **AVIS DE PROMULGATION**

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Sainte-Claire,  
Comté de Bellechasse.

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse, que lors de l'assemblée extraordinaire tenue le 26 août 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-762**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-762 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-611 CONCERNANT L'AJOUT DE PANNEAUX D'ARRÊTS DES RUES BROWN, RENAUD ET RICHARD**

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 135, rue Principale, Sainte-Claire, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que ledit règlement numéro 2025-762 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Claire, ce 27<sup>e</sup> jour d'août 2026.

**Le directeur général/greffier-trésorier par intérim,**



**Simon Roy**

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Simon Roy, directeur général/greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public sur le site internet de la municipalité et l'avoir affiché au bureau de la municipalité situé au 135, rue Principale le 27<sup>e</sup> jour d'août 2026 en conformité avec le règlement numéro 2025-765.

En fait de quoi, je donne ce certificat, ce 27<sup>e</sup> jour d'août 2026.

**Le directeur général/greffier-trésorier par intérim,**



**Simon Roy**